

COMPAGNIE

75300351

17 février 1975

GENDARMERIE NATIONALE

BRIGADE

CRG
7

CODE

**PROCES-VERBAL
D'ENQUETE PRELIMINAIRE**

N° 196

17 février 1975

ANALYSE

RENSEIGNEMENTS
ADMINISTRATIFS

S. V. H. S.
(Objet volant sans
identité).

L'an mil neuf cent soixante-quinze, le dix-sept février

Nous,

- 1. F, Maréchal des Logis Chef, Officier de Police Judiciaire,
- 2. E, Gendarme, Officier de Police Judiciaire,
- 3. Y, Gendarme, Agent de Police Judiciaire.

de la brigade de Gendarmerie de

5 - Expédition
Vu et transmis par le
Général, Cdt Régional
de la Gendarmerie,

du Ministre des Armées
Direction de la Gie et
de la Justice militaire
Bureau emploi-rensei-
gnement,

Vu les articles 16 à 20 et 75 du Code de procédure pénale;

Rapportons les opérations suivantes, que nous avons effectuées
agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

I. - PREAMBULE

Le dix-sept février mil neuf cent soixante-quinze à dix-huit heures cinquante, nous sommes avisés au bureau de notre brigade de ce que deux points lumineux anormaux brillent dans le ciel. Les interlocuteurs, Le Gardien de Police Municipale et le concubinaire de mairie de, nous indiquent points qu'ils ont observés depuis 18 heures 15.

II - CONSTATATIONS

Nous pouvons effectivement constater que deux points lumineux anormaux, plus gros et plus brillants que les étoiles scintillantes au Sud-Ouest. Par rapport au point le plus bas, le point haut situé à 130°. Le point bas brille plus intensément et émet des pulsations régulières. La luminosité de ces points est blanche. Ceux-ci semblent se rapprocher de la terre et se déportent vers le Nord-Ouest. A 19 heures 03, ces points nous sont masqués par la colline environnante. Effectuant une patrouille sur la route départementale n° en direction de, nous pouvons observer à nouveau ce phénomène. A 19 heures 52, ces points lumineux disparaissent subitement comme s'ils n'étaient jamais existés.

III - MESURES PRISES

RENSEIGNEMENT REGIONAL DE

DIRECTION de la GENDARMERIE
COURRIER ARRIVÉE

.../...

N° 009196 B 18 MAR. 75

DESTINATAIRE

5394

Direction G

MAR 1975

A 19 heures, nous rendons compte des faits et de nos constatations à notre Commandant de Compagnie à . Il nous indique qu'il se rend sur les lieux.

Téléphoniquement à 19 heures 30, L'Administration Centrale de la Gendarmerie à , Le Commandant Régional de Gendarmerie Nationale à , Le Commandant de la Circonscription Régionale de Gendarmerie de - à , sont avisés.

Un message téléphonique est adressé à 20 heures 15 au Commandant du Groupement de Gendarmerie du à .
Monsieur le Préfet du à et Monsieur le Procureur de la République à ont été avisés par message radio n° 136, de la Compagnie de , le 18 février 1975.

IV - ENQUETE

At Bureau de notre brigade, entendons :

ans, Gardien de Police Municipale, demeurant Mairie de (), né le à , fils de et de , de nationalité française, qui nous déclare à 8 heures 30 :

---Hier 17 février 1975 à partir de 18 heures 15, alors que je me trouvais en compagnie de , secrétaire de Mairie, dans le bourg de , j'ai observé dans le ciel deux points lumineux. Un de ces points brillait plus intensément que l'autre et se trouvait sous celui-ci. Leurs luminosités étaient blanches. Ces points étaient proches l'un de l'autre et le point haut était légèrement décalé vers la droite par rapport à la perpendiculaire. Ces points à mon avis se situaient à . J'ai trouvé ces points à l'aide d'un appareil et en ai été intrigué. Je dois préciser que ces points étaient immobiles.

Le 18 février 1975 à 9 heures. Lecture faite, persiste et signe au carnet de déclarations.

ans, Secrétaire de Mairie, demeurant à (), né le à (), fils de et , de nationalité française, qui nous déclare à 9 heures 10 :

---Hier 17 février 1975 à partir de 18 heures 15, j'ai pu observer deux points lumineux anormaux dans le ciel. Ils étaient plus gros et plus brillants que des étoiles. Le point le plus haut était légèrement décalé vers la droite par rapport à la perpendiculaire et brillait moins intensément que le point bas qui semblait émettre des pulsations régulières. La lumière était blanche. J'ai observé cet état de chose quelques instants avec le Gardien de Police Municipale et intrigué je me suis rendu près de vos services. Je ne sais à quel attribuer cet étrange phénomène.

Le 18 février 1975 à 9 heures 30. Lecture faite, persiste et signe au carnet de déclarations.

Le 18 février 1975 dans la matinée, compulsant le journal local " ", nous remarquons un article relatant ce phénomène. D'après le signataire de celui-ci : , il s'agirait de la conjonction des planètes "VENUS et JUPITER", visible de la terre. Nous joignons à la présente procédure cet article de presse.

.../...

V - CLOTURE

Nous transmettons la présente procédure à :

- la première : à Monsieur le Préfet à
- la deuxième : à Monsieur le Procureur de la République à
- la troisième : à Monsieur le Général, Commandant la 4ème Région Aérienne à
- la quatrième et la cinquième : à Monsieur Le Ministre des Armées, Direction de la Gendarmerie et de la Justice militaire, bureau emploi-recherche à ...
- la sixième : aux archives.

Fait et clos à

, le 1er mars 1975.

Le R.D.L. Chef S
O. P. J.

Le Gendarme D
O. P. J.

Le gendarme C
A. P. J.

LES POINTS LUMINEUX DANS LE CIEL

...Tout simplement la conjonction des planètes

"VENUS" et "JUPITER" visible de la Terre

Qu'il y ait ou non, hier soir, dans le ciel, ces deux points lumineux qui ont tant marqué d'étonnement et d'émotion de tels humbles personnes? A prouver les faits de l'éclaircie que nous avons eue.

Le premier témoignage, transmis de l'observation: deux points lumineux haut dans le ciel, dont un brillant plus évidemment que le second et semblant émettre des pulsations régulières et plus intenses.

C'est à partir de 18 h 55 que ce phénomène a été le plus visible et le plus observé. Des témoins se sont manifestés à 18 h 55.

G.V.P.

Qui de l'avenir dans le ciel, tout se veut à interpréter (V.V.S. non identifié).

Il est responsable de la Société d'Etudes des "Météores Spéciaux" (S.V.E.S.), et de sa mission d'explorer et de planifier et le phénomène devant se situer en 1955.

Par ailleurs, un ingénieur de la station météorologique de Valenciennes (S.V.E.S.) nous confirme qu'il a vu, le 13 h 55, deux points lumineux dans le ciel, dont un brillant plus évidemment que le second et semblant émettre des pulsations régulières et plus intenses.

L'observation de Valenciennes est également causée de ce qui a été observé par Valenciennes. Ce phénomène a été observé par Valenciennes. Ce phénomène a été observé par Valenciennes. Ce phénomène a été observé par Valenciennes.

UN PHÉNOMÈNE RARE

Le directeur de l'Observatoire de Valenciennes a déclaré nous confirmer ce phénomène astronomique le 13 h 55, au moment même où plusieurs se seraient plus observés les deux planètes qui semblaient être situées l'une près de l'autre.

C'est un phénomène qui se produit tous les deux ou trois ans. Jupiter est plus brillante que Venus, ce qui est un rapprochement, mais une conjonction des deux planètes.

Sur le plan scientifique, ce n'est pas une grande importance, c'est un cas de deux planètes. Nous en observons fréquemment de semblables et les gens regardent plus souvent le ciel, ils seraient moins surpris.

Pourquoi le phénomène s'est-il plus visible après 18 h 55?

Les étoiles se couchent comme le soleil. C'est perché dans le ciel. Ce n'est pas également possible dans une bande de nuages.

Mais que les deux planètes ne s'éloignent pas particulièrement rapidement. Cette conjonction a pu être observée très loin de Valenciennes. A Valenciennes, elle était observée. De là, on voit.

Quant à la conjonction, elle apparaît de nos deux observations qui sont de Valenciennes et Valenciennes. Venus est plus brillante que Jupiter, ce qui est un rapprochement, mais une conjonction des deux planètes. C'est un cas de deux planètes. Nous en observons fréquemment de semblables et les gens regardent plus souvent le ciel, ils seraient moins surpris.

Une conjonction est une conjonction de deux planètes et il y a une conjonction de deux planètes et il y a une conjonction de deux planètes.